

1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette Tél. **04 79 25 50 32** - Fax : 04 79 25 78 25 E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com

www.valgelon-la-rochette.com

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Nom de l'association

1. Intitulé :	
2. Objectif:	
	$\overline{}$
3. Description :	
)
	J

4. Date ou période de réalisation :
5. Documents à fournir obligatoirement :
Budget prévisionnel (recettes et dépenses) si manifestation Factures ou devis si achat
6. Après la manifestation
Après l'octroi de la subvention et dans un délai de maximum deux mois après la manifestation ou l'achat, l'association devra transmettre à la commune : • Le bilan moral et financier pour une manifestation
Le bilan moral et la facture détaillée dans le cas d'un achat de matériel
Fait à Nom et signature du président(e) de l'association Le :